

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION 2020

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRESENTE DONNÉ, par la soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, que l'évaluateur agréé, monsieur MARC LÉPINE, de la firme Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc., a déposé à mon bureau le 10 septembre 2020, le rôle d'évaluation foncière qui sera en vigueur en 2019-2020-2021.

En raison des restrictions concernant la COVID-19, toute personne désirant consulter le rôle devra prendre un rendez-vous en communiquant avec la responsable de la comptabilité, taxation, perception au 450 549-5625.

Tout intéressé peut déposer une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter au rôle d'évaluation, en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c.f-2.1).

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification en vertu des articles susmentionnés ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé à :

MRC d'Acton 1037, rue Beaugrand, C.P.
99 Acton Vale (Québec) J0H 1A0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 97-10 de la MRC d'Acton et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Upton, ce 14e jour de septembre 2020,



Cynthia Bossé
Directrice générale